

Formation professionnelle supérieure

Interprétariat communautaire et médiation interculturelle

Les professionnels de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle créent des ponts entre différentes langues et cultures. En quoi consistent ces métiers? À quels diplômes mènent-ils?

Par Isabelle Wienand, Interpret

Dans un pays multilingue et multiculturel comme la Suisse, les interprètes communautaires et les médiateur-trice-s interculturel-le-s, au bénéfice d'une formation professionnelle reconnue, contribuent de manière cruciale à la qualité de la compréhension entre personnes migrantes et représentants d'institutions locales (hôpitaux, écoles, services sociaux, etc.).

Deux professions

L'interprétariat communautaire ne consiste pas à traduire littéralement tous les éléments d'une phrase dans une autre langue – un logiciel pourrait le faire – mais à restituer très précisément le sens, à expliciter les connotations culturelles des propos échangés entre des interlocuteurs d'origines différentes et à respecter le code de déontologie, en particulier le secret professionnel. La maîtrise de deux langues ne suffit donc pas pour exercer ce métier de manière professionnelle.

L'association nationale Interpret s'emploie depuis de nombreuses années à promouvoir une qualification et une professionnalisation solides des métiers de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. L'interprétariat

Certificats et brevets délivrés en 2018

	Allemand	Français	Italien	Total
Certificats Interpret (depuis 2004)	1054	252	45	1351
Brevets fédéraux (depuis 2009)	86	41	-	127

Source: Interpret

communautaire désigne la traduction orale consécutive, dans une langue vers une autre, de tout ce qui est dit, en tenant compte de l'origine sociale et culturelle des personnes participant à l'entretien. Il a lieu dans une situation de triologie (dialogue à trois), dans laquelle l'interprète communautaire peut être physiquement présent sur place ou communiquer par téléphone ou visioconférence.

La médiation interculturelle désigne quant à elle la transmission de connaissances et d'informations entre personnes issues d'origines et de cadres de vie différents. L'accompagnement et le conseil des migrants font aussi partie des tâches de la médiation interculturelle.

Diplômes et compétences

Le système de formation et de qualification d'Interpret existe depuis 2004. Il est intégré dans le système suisse de la formation professionnelle supérieure. Combinant forma-

tion et expérience pratique, il mène à deux niveaux de diplômes: un certificat de branche et un brevet fédéral. Le certificat Interpret atteste des compétences de base suivantes: compétences linguistiques dans la langue officielle locale (allemand, français, italien; minimum niveau B2) et dans la langue d'interprétariat (minimum niveau C1); maîtrise des techniques de l'interprétariat consécutive; connaissances des structures suisses et du pays d'origine, en particulier dans les domaines de la formation, de la santé et du social; compétences communicationnelles et interculturelles; capacité de réflexion et éthique professionnelle.

De son côté, le brevet fédéral de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle permet à ses titulaires d'intervenir dans des domaines très divers. Il apporte la preuve que ces professionnels maîtrisent avec aisance leurs interventions dans différents rôles et dispositifs, et savent mettre en œuvre leur compétence transculturelle. L'examen professionnel menant à l'obtention du brevet a lieu une fois par an. Il se compose de quatre épreuves: travail écrit; présentation du travail écrit et entretien professionnel; entretien sur le comportement dans des situations exigeantes; épreuve pratique en triologie.

Interpret veille à ce que les normes et les directives définies aux différents niveaux du certificat et du brevet correspondent aux exigences de la pratique professionnelle.



Situation de triologie chez un médecin.

www.inter-pret.ch